

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016 – 19h30

PRÉSENTS : Mmes et MM. DAVAYAT JANKOWSKI , VIDEAU, LITWINSKI, LE CLANCHE, DUBOIS, BLANC.

PROCURATION : COURTIN POUR DAVAYAT, DUVAL POUR LITWINSKI, DELCHET POUR DUBOIS.

ABSENT : CHARDONNET

Le Conseil Municipal a désigné Hervé LE CLANCHE comme secrétaire de séance



Choix de l'entreprise de menuiserie pour les logements et le local communal

Lors de l'ouverture des plis, le lot menuiserie a été déclaré infructueux.

Un appel d'offres a été lancé : 2 entreprises ont répondu :

- Faye Menuiserie pour un montant de 20439 €
- Dômes Menuiserie Bâtiment : 16371 €

Après analyse des lots, l'entreprise Dôme Menuiserie est retenue.

Vote à l'unanimité

Indemnités de fonction

A partir du 1^{er} janvier 2016 pour les villes de moins de 1000 habitants le Maire bénéficie automatiquement de son indemnité de fonctions en totalité sans possibilité de modulation. (En cause la loi n° 20156366 du 31 mars 2015.)

Les adjoints ont toujours la possibilité de moduler le montant de cette indemnité.

Les adjoints de Varennes sur Morge font le choix de ne pas modifier le montant de leur indemnité pour 2016.

Règlement de dépenses d'Investissements avant le vote du budget pour les logements sociaux

Accord du conseil à l'unanimité pour le versement de 1872 € à la société Auverfluid.

Question Diverses

- Un texte de loi voté en 2015 et applicable dès maintenant permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer le Centre Communal d'Action Social.

Pour des raisons de confidentialité entre autres, le conseil décide de maintenir le CCAS.

Affiché en Mairie, le 29 Février 2016
Madame le Maire,
Annick DAVAYAT